

St Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 18/06/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Alexandre CACALY, Béatrice JOBERT à Emilie JULLIEN, Evelyne GRAS à Bernadette CACALY, Grégory BARTHALAY à Nicolas BACCONNIER, Diane ROCHET à Laurent PASTOR, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Quentin CICALA à David CICALA

Absents : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA, Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Alexandre CACALY a été désigné(e).

DELIB 2024.06.24.14

OBJET : Rétrocession de voirie - Rue de l'Ecole

Monsieur Laurent PASTOR, adjoint délégué aux bâtiments et espaces publics, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la requalification du centre-ville, souhaite régulariser la situation de certaines voiries routières privées en les incorporant dans son domaine public et ainsi permettre leur affectation perpétuelle à la circulation publique.

La commune de Saint-Quentin-Fallavier a ainsi sollicité ADVIVO afin de procéder à un transfert de voirie de la rue de l'Ecole dans le domaine public.

La voirie concernée est actuellement intégrée dans la parcelle cadastrée CV n° 287 sise rue des Ecoles dont le propriétaire est ADVIVO. Ce tènement présente une superficie de 1850 m² au total.

Selon le plan de division établi par le Cabinet CASSASSOLLES Géomètres expert en date du 22 février 2024, le lot A, représentant la partie à détacher du tènement, représente 762m².

Après échanges avec ADVIVO, il est proposé que la rétrocession s'effectue selon les termes suivants :

- A titre gratuit,
- Prise en charge des frais de notaires et d'acte notarié par la commune de Saint-Quentin-Fallavier,

- L'entretien et la maintenance de la pompe de relevage actuellement située sur la parcelle CV n° 287 seront à la charge de la commune de Saint-Quentin-Fallavier, sous réserve que celle-ci se situe sur l'emprise de la parcelle rétrocédée,
- L'éclairage public situé sur la rue de l'Ecole sera géré par la collectivité et la CAPI.

Considérant la délibération prise en date du 20 décembre 2023 par ADVIVO, autorisant la rétrocession de la rue de l'Ecole (lot A sur le plan de division) à la commune de Saint-Quentin-Fallavier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE la rétrocession dans le domaine public communal de la rue de l'Ecole telle que représentée sur le plan de division établi par le Cabinet Cassassolles géomètres en date du 22 février 2024.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tous documents utiles à cet effet et mener toute démarche en vue de l'aboutissement de cette opération.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 24/06/2024

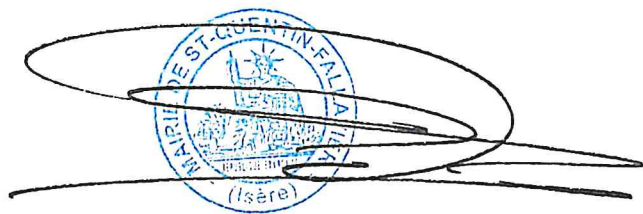
Publication et transmission en sous préfecture le 3 juillet 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20240624-lmc115532-DE-1-1

Le Maire

Mathieu GAGET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.





Jean CASSASSOLLES
 géomètre-expert n°5477
Delphine CASSASSOLLES
 géomètre-expert n°6003

Cassassolles
 Géomètres-Experts



Le Maire,
Mathieu GAGET

LOT D
 Conservé par ADVIVO:
 3 m²

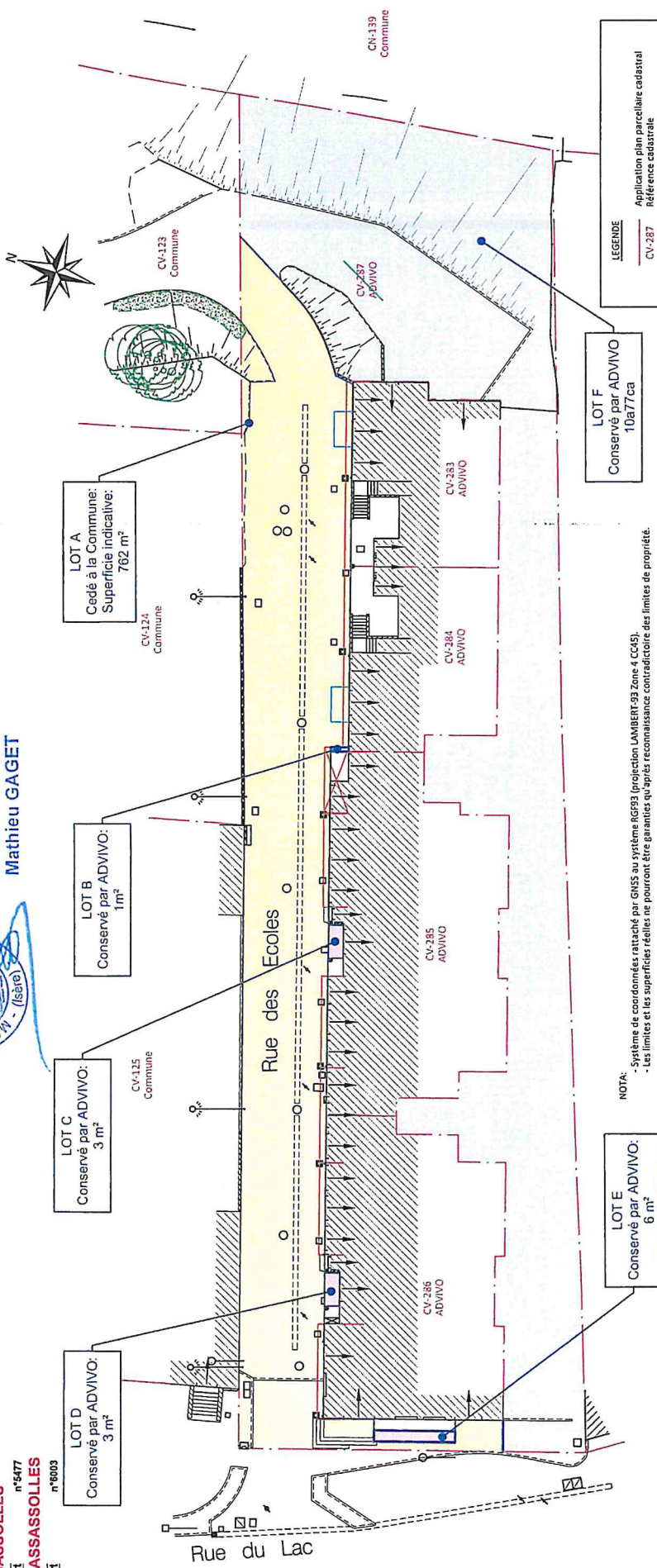
LOT C
 Conservé par ADVIVO:
 3 m²

LOT B
 Conservé par ADVIVO:
 1 m²

LOT A
 Cédé à la Commune:
 Superficie indicative:
 762 m²

LOT E
 Conservé par ADVIVO:
 6 m²

LOT F
 Conservé par ADVIVO
 10a77ca



NOTA:
 - Système de coordonnées rattaché par GNSS au système RGF93 (projection LAMBERT-93 Zone 4 CC45).
 - Les limites et les superficies réelles ne pourront être garanties qu'après reconnaissance contradictoire des limites de propriété.

LEGENDE

Application plan parcellaire cadastral
 Référence cadastrale
 Clôture cadastrale
 Débord de toit
 Surplomb bâti
 Regard de visite
 Grille E.P.
 Coffret de branchement
 Bouche à ciel (eau)
 Bouche à ciel (gaz)

CV-287
 ADVIVO

Modifications	
21/02/2024	Levé topométrique
11/02/2024	Projet de division
30/04/2024	Etablissement d'un DMPC

Échelle 1/350°
 Références 24014_A001.52
 Établi le: 22/02/2024

Département de L'Isère
 Commune de SAINT QUENTIN FALLAVIER
 Section CV N°287
PROPRIETE DE ADVIVO

CABINET Cassassolles
 Géomètres-Experts

1906, Chemin de Saucourt
 38540 HEYRIEUX
 Tel : 04.78.40.05.10
 Fax : 04.78.40.53.13
 cabinet@cassassolles.fr